

JEAN-CHARLES LUPERTO renvoyé en correctionnelle

▶ La chambre des mises en accusation a retenu quatre des huit préventions reprochées au député-bourgmestre

▶ La chambre des mises en accusation de Liège vient de décider du renvoi devant le tribunal correctionnel de Jean-Charles Luperto, le député-bourgmestre de Sambreville qui est inculpé d'outrages publics aux mœurs.

Pour rappel, l'homme est soupçonné d'avoir été vu en train de se masturber dans les toilettes du parking de l'autoroute de Spy en 2014.

Depuis le début des accusations, Jan-Charles Luperto nie les faits mis à sa charge mais la chambre des mises en accusation a estimé que des indices existaient dans quatre des huit préventions. La cour a retenu la prévention concernant les accusations d'un petit garçon de 9 ans dont un membre de la famille travaille dans le shop.

L'enfant a expliqué qu'à au

moins quatre reprises, entre début avril et fin juillet, il a surpris Jean-Charles Luperto en train de "se masturber devant les urinoirs".

L'enfant explique que M. Luperto faisait "semblant de faire pipi" et qu'il était "au téléphone". Une employée de la station-service déclare l'avoir vu se masturber devant un urinoir.

Un habitué qui se trouvait sur place avec un ami a expliqué avoir vu Jean-Charles Luperto en train de se masturber dans les toilettes. Un dernier accusateur dit l'avoir vu par miroir interposé.

Les faits se seraient déroulés au printemps et à l'été 2014. Le dossier a été mis à l'instruction en octobre 2014. Les 9 et 10 novembre 2014, des perquisitions ont été réalisées au domicile de Jean-Charles Luperto, dans ses bureaux à l'hôtel de ville de Sambreville, au gouvernement wallon et au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

LE 13 NOVEMBRE 2014, le suspect a été entendu dans les bureaux de la PJF de Namur.

Dans ses auditions, Jean-Charles Luperto reconnaît s'être trouvé régulièrement à la station-service de Spy, au moment où des gens l'accusent de s'y être masturbé. Il a admis s'y trouver pour y faire des rencontres homosexuelles et, parfois, entretenir des relations sexuelles dans les toilettes. Il a par contre toujours contesté les faits d'outrages publics aux bonnes mœurs. Il a déclaré qu'il était occupé à uriner, se laver les mains ou encore à téléphoner.

L'homme a été inculpé le 17 décembre 2014. La circonstance que certains faits auraient été commis en présence d'un mineur est une circonstance aggravante.

Jean-Charles Luperto comparaitra devant le tribunal correctionnel de Namur.

Sarah Rasujew

“ RÉACTION ”

Marc Uyttendaele
AVOCAT
DE LA DÉFENSE

“Un jeu pervers de chasse au politique !”
“Il s'agit de préventions

absurdes.” M^e Uyttendaele estime qu'il s'agit d'un "véritable scandale judiciaire". Pour lui, la chambre des mises en accusation a "participé au sabotage de la défense dans une instruction qui n'a eu lieu qu'à charge". L'avocat a regretté que la téléphonie des accusateurs n'ait pas été vérifiée. "Il s'agit d'un jeu pervers de chasse au politique." Selon M^e Uyttendaele,

l'accusateur de 9 ans serait un "couturier de ce type d'accusation puisqu'il avait déclaré avoir été victime de faits de mœurs commis par un membre de sa famille". Le suspect a obtenu un classement sans suite qui démontrerait, selon l'avocat, que l'enfant n'était pas crédible. La défense avance qu'il s'agirait d'une cabale montée par la gérante qui aurait vu d'un mauvais oeil le

fait que l'endroit soit devenu un lieu de rencontres homosexuelles. "Nous avons déposé plainte. L'exploitante a trouvé des témoins. Nous avons demandé à ce que l'on vérifie sur son profil Facebook si elle n'était pas amie avec le chef d'enquête,

on nous l'a refusé." Pour M^e Uyttendaele, il s'agit d'accusations "bancales construites sur du sable. Il ne peut que bien se terminer, mais cela fait des dégâts". Pour terminer, l'avocat a tenu à souligner qu'on avait proposé à son client d'éviter les

poursuites. "Le parquet lui a dit de reconnaître les faits pour obtenir une suspension du prononcé. C'est une sorte de chantage pour ne pas être exposé au mépris public, mais il devait reconnaître des faits qu'il n'a pas commis."

S. R.

MOIGNELÉE soutient son bourgmestre

▣ "Ils lui veulent du mal car ils ne sont pas assez ouverts"

► Boulanger, pharmacien, libraire ou simple habitant, à Moignelée, ils sont tous derrière le bourgmestre. "Il est exceptionnel. Quand on lui demande

quelque chose, il répond systématiquement, que cela soit positif ou non. Il essaye de solutionner beaucoup de problèmes alors que beaucoup ne se préoccupent de rien", explique la boulangère voisine de Jean-Charles Luperto. Un avis partagé par Giovanni, le libraire. "Je pense que les gens sont mauvais et médisants, ils essayent de faire du mal pour faire du mal. On ne le laisse pas se défendre. Il était peut-être là car il a été vu mais ce n'est pas pour autant qu'il a fait quelque chose de mal. J'ai vraiment l'impression qu'on s'acharne sur lui."

"Quand on lui demande quelque chose, il répond toujours"

Au coin de la place de Moignelée, deux amis s'accordent sur ce ton. "Ce sont des histoires politiques. Ils veulent lui faire du mal et sans doute parce qu'ils ne sont pas assez ouverts d'esprit sur les us et coutumes de chacun. Dans le village, personne n'a de problèmes avec lui, il est à l'écoute, poli, courtois et se soucie de

tous."

AU BORD DE l'autoroute sur l'aire de repos de Spy, il est très difficile d'obtenir des avis. Beaucoup de personnes de passage préfèrent ne pas se prononcer tandis que pour les employés des différentes boutiques, le mot d'ordre a été donné : ils ne peuvent rien dire. "Je n'étais pas encore responsable au moment des faits donc je ne connais pas tous les détails, mais nous ne pouvons en aucun cas répondre à la presse", explique le manager de la pompe à essence.

H. I.

DIDIER DONFUT: "DANS UNE TELLE SITUATION, ON

▣ Ils se sont présentés aux élections malgré une procédure judiciaire: le témoignage de Didier Donfut (PS) et Richard Fournaux (MR)

► L'affaire Jean-Charles Luperto est loin d'avoir livré son verdict. Avant lui, d'autres élus ont connu les affres d'une longue procédure judiciaire. Comment faire campagne dans cette situation particulièrement compliquée ? "C'était en 2009. On était à un mois des élections. Et deux ans après l'affaire de la Carolo. Les journalistes voulaient une affaire sur le PS. Il y a pire que l'inculpation : la sentence des journaux", se rappelle Didier Donfut (PS). Alors ministre des Affaires sociales, une affaire de faux, usage de faux, prise d'intérêt, abus de

confiance et abus de biens sociaux révélée par la presse l'avait contraint à quitter son poste. La semaine dernière, la chambre du conseil de Mons lui a accordé mardi le non-lieu, 9 ans après les faits. "J'ai d'abord tenté de jouer la transparence. Cela n'a servi à rien. Le déchaînement contre ma personne et le parti était tel qu'Elio Di Rupo m'a demandé de faire un pas de côté. De renoncer à me défendre publiquement, et de ne pas me montrer, afin de permettre au parti de faire un résultat

correct aux élections. Je me suis présenté, mais je n'ai pas pu faire campagne. Je n'ai pas distribué de tracts, je suis resté chez moi, sans pouvoir défendre mon bilan. J'ai dû mordre sur ma chique ! C'est difficile quand on sait qu'on n'a rien fait. Aller faire ses courses n'est pas simple dans ces conditions. J'ai senti qu'une distance s'installait, même si à Frameries, les gens me connaissaient bien. Mais le doute s'installe dans leur tête."

En juin, il est tout de même élu au Parlement, mais ne prête pas serment. "Le parti m'a de-

mandé de ne pas le faire. Il y a pire dans la vie... La politique n'est pas tout. Quand on se trouve dans une situation comme la mienne, on ressent tout de même une grande solitude. Il faut savoir rester philosophe."

RICHARD FOURNAUX (MR), a lui aussi connu plusieurs longs procès. Avant d'être acquitté après de longues (et coûteuses) années de procédures. "C'est très

dur à vivre. En 2009, le parti m'a demandé de ne pas être candidat au fédéral. J'ai subi un préjudice sérieux", constate le bourgmestre de Dinant, en référence à l'affaire du Casino de Dinant. "J'ai été blanchi mais je ressens comme une double condamnation. J'ai perdu ma place de député, et quelqu'un m'a remplacé. La fois suivante, malgré un bon score, je n'ai pu récupérer ma place. Et la messe

n'est toujours pas dite. Là, je paye encore des avocats pour ne pas devoir payer les premiers ! On m'a demandé 400.000 € de solde. Évidemment, je ne les ai pas."

Il a cependant mené campagne, avec succès, lors d'élections communales, alors qu'il était encore inculpé. "Si vous êtes certain de ne rien avoir fait de mal, il ne faut pas démissionner. Et faire sa campagne comme si de rien n'était."

AdM